

Soutenez la formation des futurs professionnels de santé

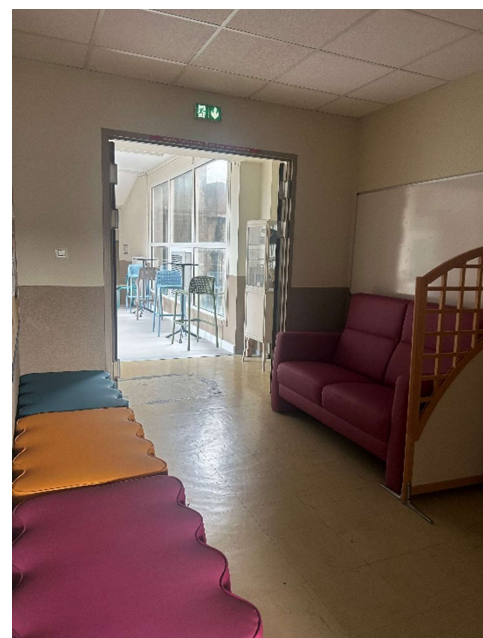
Si vous êtes concerné par la taxe d'apprentissage, vous pouvez choisir d'affecter votre solde à l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) et ainsi participer concrètement au bien-être des professionnels de demain.

À quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de financer les formations professionnelles et d'améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants.

Votre contribution nous aide notamment à :

- moderniser nos équipements pédagogiques (mannequins de soins, matériel médical, outils numériques)
- aménager et renouveler le mobilier (salles de cours, espaces de travail, lieux de vie)
- développer des formations en lien avec les réalités du terrain
- garantir un environnement d'apprentissage de qualité



Un impact concret



Grâce à votre soutien, nous accompagnons chaque année 236 étudiants en formation. Nos résultats témoignent de la qualité de cet accompagnement :

- **100 % de réussite** en formation infirmier (IDE) en 2025
- **95,55 % de réussite** en formation aide-soignant (AS) en 2025

Votre engagement contribue directement à la réussite et à l'insertion professionnelle de nos apprenants, dans des métiers essentiels au service des personnes.

Modalités de versement

Le solde de la taxe d'apprentissage, correspondant à 0,09 % de votre masse salariale, peut être librement attribué à partir de **mai 2026**. Cette démarche s'effectue directement via la plateforme SOLTÉA, dédiée à la répartition de cette contribution.

Comment affecter votre taxe à l'IFMS ?

1. Connectez-vous ou créez votre compte sur la plateforme SOLTéA, lien : [SOLTéA, plateforme du solde de la taxe d'apprentissage | SOLTéA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage](#)
2. Accédez au moteur de recherche
3. Recherchez notre établissement :
 - **IFMS ALES**
 - Code UAI : **0301234D**
 - SIRET : **263 000 176 000 51**
4. Sélectionnez notre structure et affectez le montant de votre choix
5. Envoyez-nous un mail à sbacquet@ch-ales.fr afin que nous puissions vous remercier personnellement.

Pour toutes demandes complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter !

Mail : ifms@ch-ales.fr

Téléphone : 04 66 78 21 33 ou 21 34